



LE SECRETAIRE GENERAL



PREMIER MINISTRE

**Commission nationale de la coopération  
décentralisée**

Paris, le 2 octobre 2014

Le Secrétaire général

N°/CNCD

## **Séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée**

Le 2 octobre 2014 2014  
14h30-17h00  
Centre des Conférences Internationales  
Ministère des Affaires étrangères  
27 rue de la Convention  
75015 Paris

---

### **COMPTE RENDU**

---

La Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) s'est tenue au ministère des Affaires étrangères, le 14 Janvier 2014, sous la Présidence de la Secrétaire d'Etat chargée du développement et de la Francophonie, Madame Annick GIRARDIN.

#### **OUVERTURE DE LA CNCD PAR MADAME ANNICK GIRARDIN**

Madame Annick GIRARDIN a ouvert la séance en rappelant à l'ensemble des membres de la CNCD, l'importance qu'elle attache à cette instance de dialogue privilégiée avec les collectivités territoriales ; Elle a tenu à remercier la présence de Monsieur l'Ambassadeur Marcel ESCURE, comme Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales en remplacement de Monsieur Jean Michel DESPAX, nommé Ambassadeur en Jamaïque.

La périodicité de la tenue de la CNCD permet d'échanger sur des sujets d'actualité, les priorités du Ministère et sur les enjeux globaux.

Depuis un an, beaucoup d'engagements ont été tenus : la tenue des Assises du développement et de la solidarité internationale en présence du Président de la République, le 1<sup>er</sup> mars dernier, la réunion du CICID le 31 juillet, tant attendue, pour acter les grandes priorités de la politique du

développement, la création du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) permettant aux collectivités territoriales d'avoir toute leur place, la présentation de la loi d'orientation et de programmation sur le développement au Conseil des ministres du 11 décembre 2013, et la mise en œuvre du rapport Laignel avec notamment la refondation de la CNCD ouvrant plus largement sur des débats spécifiques.

Un des premiers débats à aborder était la préparation de la conférence de Paris sur le climat suite au rapport établi par Messieurs les sénateurs Ronan DANTEC et Michel DELEBARRE, sur la contribution spécifique des collectivités territoriales à cette préparation.

Le ministre a insisté sur le rôle de plus en plus important assumé par les collectivités territoriales du fait de leurs confrontations quotidiennes aux défis que sont l'accès à l'énergie, l'eau, l'assainissement... et la dynamique économique du territoire.

Un nouveau cadre stratégique concernant les villes durables va être lancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et la mise en place d'un guichet de financement direct aux collectivités, la FICOL, complémentaire aux appels à projets du MAE ; sera expérimenté pendant une phase pilote.

En ce qui concerne le Mali, le retour des services publics sur l'ensemble du territoire est un facteur de paix ; l'effort de la France doit porter sur la reconstruction et le développement en s'appuyant sur l'expertise de ses collectivités. Le Ministre propose qu'une réunion technique soit organisée avant l'anniversaire de Bruxelles +1, en présence des collectivités présentes au Mali, le groupe Pays CUF, l'Etat et l'AFD. Les collectivités ont un rôle fondamental et ne doivent pas rater ce rendez-vous.

Quant à la République Centrafricaine, une crise humanitaire extrêmement importante se développe et le 20 janvier aura lieu une conférence des donateurs.



### **INTERVENTION DE MADAME DESCÔTES, DIRECTRICE GENERALE DE LA MONDIALISATION, DU DEVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS**

Première participation de Madame Anne Marie DESCÔTES à la réunion de la CNCD, où elle a souhaité présenter la dimension quantitative et qualitative que représente la coopération décentralisée, sachant que les projets présentés par les collectivités territoriales sont ajustés à la réalité locale avec un souci d'efficacité grâce à leur expérience et leur expertise reconnue. De plus, avec la dernière réorganisation de la DGM en 2013, celle-ci est en mesure de jouer un rôle d'ensemble de l'action du MAE, rassemblant et mettant en cohérence tous ses moyens d'intervention : diplomatie économique et présence dans les grands forums internationaux avec la DEEI, développement et grandes problématiques transversales avec la direction des biens publics mondiaux (BPM), politique culturelle, éducation et recherche avec la DCUR, le tout accompagné d'une direction de moyens qui s'appuie sur l'ensemble des réseaux dans les postes.

Dans un contexte budgétaire difficile, les moyens de la DAECT ont pu être stabilisés. Suivant les recommandations du rapport de Monsieur Laignel, une mission dédiée à une meilleure mobilisation des financements européens a été créée.

Par ailleurs, au sein du réseau, certaines ambassades ont dans leurs effectifs un attaché ou correspondant pour la coopération décentralisée.



### **PRESENTATION DU RAPPORT DE MESSIEURS LES SENATEURS RONAN DANTEC ET MICHEL DELEBARRE**

Le sénateur, Monsieur Ronan DANTEC présente les conclusions du rapport avec 30 propositions regroupées en trois grandes thématiques :

- Le rôle des collectivités locales dans la diminution des gaz à effet de serre
- La mobilisation des collectivités territoriales dans le cadre de la Conférence de Paris 2015
- La capacité des collectivités territoriales à agir.

Sans une mobilisation forte des collectivités, il n'y aura aucune incidence sur la réduction des gaz ; il faut donc renforcer les capacités et les moyens des collectivités tant au plan local, national, européen, et plus particulièrement à l'international afin d'avoir un discours mobilisateur pour aider les pays du sud à s'adapter au changement climatique.

Il faut renforcer le rôle de l'AFD, qui jusqu'à présent est la seule banque de développement travaillant avec les collectivités locales.

Il préconise fortement de se mobiliser pour préparer la feuille de route de la Cop 21 avec un ensemble de propositions sur la capacité de mobiliser, notamment les associations de migrants ( proposition 18), de faire émerger la parole de la société civile mondiale et de « la mettre en scène » (proposition 21), de renforcer le rôle de la francophonie (proposition 27) et profiter de l'assemblée générale de l'OIF à Dakar pour mobiliser les collectivités et acteurs francophones, et d'inciter les municipalités, les grandes villes, les départements et régions à travailler ensemble (proposition 28).

L'AFCCRE doit pouvoir apporter tout son concours aux collectivités sur la coopération européenne.

Monsieur le Sénateur Michel DELEBARRE souligne les nombreuses perspectives de travail au plan international, ainsi que le besoin, en France de clarifier le travail entre l'Etat et les collectivités territoriales et de concilier les politiques à court terme et long terme des collectivités territoriales en vue de la préparation de la conférence de Paris en 2015. Il estime nécessaire d'organiser une rencontre entre l'Etat, les collectivités et la société civile afin d'être en mesure de présenter des propositions avant la rencontre des Etats qui devrait avoir lieu en France, hors de Paris.

M. Michel DELEBARRE adresse également une remarque en aparté sur le Mali, en précisant qu'il est selon lui préférable d'éviter les grandes manifestations, mais de se concentrer sur une réunion opérationnelle resserrée pour travailler sur des propositions concrètes dans le cadre de la reconstruction au Mali



## **PRESENTATION DU BILAN DE VARSOVIE (COP 19) PAR MONSIEUR JACQUES LAPOUGE, AMBASSADEUR POUR LE CLIMAT**

Le bilan de la conférence de Varsovie (décembre 2013) est positif ; pour la première fois, un atelier de travail a insisté sur le rôle majeur des collectivités territoriales et la nécessité de travailler et de planifier des actions communes. Varsovie a également permis de trouver un accord sur la préparation de Paris en 2015 et progresser dans le soutien aux pays les plus vulnérables avec un accord sur le financement de la lutte contre le changement climatique. De plus, un accord a été adopté sur des arrangements institutionnels portant sur les pertes et dommages subis par les pays en développement à cause du réchauffement climatique.

Paris 2015, qui se déroulera au Bourget dans un lieu dédié permettant aux collectivités territoriales d'être présentes, se prépare sur la base de 3 axes :

- La valorisation de solutions concrètes avec les acteurs d'influence que sont les collectivités
- Le sommet des Régions en septembre

- la France souhaite mettre en place un agenda des solutions, ou "agenda positif", qui puisse catalyser les initiatives cherchant à développer des solutions concrètes au dérèglement climatique.

## INTERVENTION DU MINISTRE ET DEBAT

Le Ministre, Monsieur Pascal CANFIN, souhaite associer un maximum de collectivités qui ont un rôle fondamental d'acteurs locaux pour mettre en place des partenariats concrets et ainsi alimenter l'agenda positif en proposition de solutions de bonnes pratiques. Cela implique un changement d'état d'esprit :

- un rôle pratique : l'expertise des collectivités et leur apport de solutions concrètes
- un rôle politique : les collectivités territoriales sont des forces plus progressives que les Etats
- un rôle local : leur ancrage local et leur proximité citoyenne
- un rôle international : les coopérations décentralisées engagées avec leurs partenaires étrangers.

Le Ministre est ouvert à l'organisation d'une réunion en France, à la condition de ne pas élaborer une énième déclaration, mais de définir des objectifs précis et de s'appuyer sur des actions concrètes.

Bernard SOULAGE, Vice-président du Conseil Régional de Rhône Alpes, la possibilité d'accueillir la réunion préparatoire « société civile » en juin 2015 à Lyon. Il insiste sur les différences de compétences entre la société civile et les collectivités territoriales, bien que complémentaires. Il estime également qu'il y a nécessité d'adapter les travaux en fonction des pays et de leur configuration politique.

Jean Paul BACHY, Président de la Commission international de l'ARF et Président du Conseil Régional de Champagne Ardenne, souligne le soin à apporter dans les approches, la démarche locale n'inclut pas forcément les régions et les ensembles environnants. Pour cela, il estime qu'il y a un besoin d'inventaire des actions déjà entreprises, dont certaines ont d'ores et déjà un lien avec l'évolution climatique, au sein de la CNCD. Il précise que c'est l'une des priorités de l'ARF qui a commencé un état des lieux des contributions concrètes des territoires et leurs perspectives.

Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris, estime qu'il est facile de travailler avec les pays émergents car ils ont souvent mis en place des plans Climat, mais hors pays émergents la situation est très différente, exception faite de Dakar ou Cotonou. Il faut se tourner vers des financements, notamment européens dont la plupart iront vers les pays du Sud, et s'appuyer sur la francophonie qui est un moyen d'action extrêmement important.

Jean Louis TESTUD, Adjoint au Maire de Suresnes, estime que les ONG reçoivent un financement bien trop supérieur à celui des collectivités et qu'il importe de rééquilibrer, l'Etat doit être au côté des collectivités. De plus, les CT françaises ont besoin d'avoir un partenariat privilégié avec l'AFD et l'Europe pour appuyer leurs démarches de coopération. Autre problème rencontré, c'est la difficulté de communiquer sur des programmes Climat en coopération décentralisée auprès des citoyens.

Jacques LAPOUGE, Ambassadeur pour le Climat, exprime la difficulté d'avoir des partenariats avec certains territoires du fait de l'évolution climatique, tel est le cas du Lac Tchad.

Daniel GROSCOLAS, Vice-président de l'AFCCRE et Vice-président de la Communauté d'agglomération de la Rochelle, informe de l'intérêt de l'AFFCRE sur les questions climatiques et le

travail engagé par l'association. Il précise également que les grandes organisations d'élus se retrouvent dans PLATFORMA, aussi, il faut éviter la dispersion et travailler ensemble.

Denis BRUNET, Vice-président du Conseil général de la Vienne, indique que le besoin de faire un catalogue est réel. De plus, la coopération décentralisée étant plus particulièrement bilatérale, il faut tenir compte des réalisations réussies des territoires partenaires.

Pierre-Marie BLANQUET, Vice-président du Conseil général de l'Aveyron, demande que soit évité de faire un catalogue de vœux pieux ; le premier travail des collectivités françaises est de mettre en place des plans climatiques comme le demande le dispositif législatif, c'est un travail indispensable sur les deux années à venir ; le deuxième travail est un axe de rapprochement fort avec la Francophonie et les associations dévolues (AIMF et AIRF).

Bernard VIDEAU, Directeur adjoint au développement durable, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEDDE), pense qu'il est important d'associer un acteur indispensable aux travaux, la Banque Mondiale, notamment sur la « Ville durable ». Son souci est d'accroître l'influence française auprès de la Banque Mondiale, et de que celle-ci puisse faire appel aux collectivités territoriales au même titre que l'AFD. Le MEDDE a d'ailleurs missionné plusieurs élus, dont Monsieur Hubert JULIEN-LAFERRIERE, Vice-président du Grand-Lyon, auprès de la BM afin de présenter l'approche des collectivités françaises en matière de coopération décentralisée.

Ronan DANTEC estime qu'il y a un réel besoin d'un sommet mondial avec trois intérêts :

- une parole forte des collectivités territoriales et de la société civile,
- réussir à mettre en scène la capacité des collectivités territoriales et l'action de l'Etat afin d'atteindre les objectifs souhaités
- associer les ONG afin qu'elles proposent également des solutions.

Le tout pour une meilleure dynamique transversale.

Le Ministre, Pascal CANFIN clôture ce débat en estimant le besoin de reformuler l'agenda post2015, et propose de se revoir pour travailler ensemble, notamment sur le positionnement des collectivités afin d'obtenir un meilleur impact.

## MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT PAR MONSIEUR LAIGNEL

En janvier 2013, Monsieur André LAIGNEL, Vice-président de l'AMF et Maire d'Issoudun, présentait son rapport intitulé « *Action extérieure des collectivités territoriales françaises : nouvelles approches, nouvelles ambitions* ». Il était assorti de 40 propositions concrètes :

- 1 - définir des priorités partagées qui prennent en compte le pouvoir régalién de l'Etat en termes de diplomatie et la libre administration des collectivités territoriales
- 2 – valoriser et sécuriser l'action des collectivités avec un cadre juridique approprié
- 3 – renforcer les outils et moyens pour y parvenir et notamment pour la DAECT, avec une cellule européenne et des contrats de projets dans chaque région.
- 4 – coordonner pour plus d'efficacité par le biais d'une nouvelle contractualisation avec les réseaux de collectivités.

Dix priorités ont fait l'objet d'un plan d'action ministériel, présenté à la séance de la CNCD du 29 janvier 2013.

Certaines des orientations retenues ont pu être mises en œuvre très rapidement, tels les visas et le fonds d'urgence des collectivités territoriales (FACECO). Pour les autres, cela nécessitait davantage de temps, voire des solutions législatives : la modification du décret concernant le fonctionnement de la CNCD et la loi d'orientation et de programmation sur le développement et la

solidarité internationale, présentée au Conseil d'Etat et approuvée par le Conseil des ministres, reconnaissant la notion de l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Ce bilan intermédiaire est jugé largement positif (en annexe). La volonté politique des ministres, la forte implication des associations de collectivités territoriales, le travail efficace malgré le manque de moyens appropriés de la DAECT, ont permis des avancées significatives. Il reste encore du chemin à parcourir.

Bernard SOULAGE informe de la tenue prochaine d'une réunion du Comité économique de la CNCD avec la présence de Monsieur Jacques MAIRE de la Direction des Entreprises et de l'Economie Internationale du MAE et Madame Sabine DUCHENE de la DG Trésor.

Louis-Jacques VAILLANT, Directeur à l'AFD, rappelle la mise en place prochaine du Fonds d'expertise par l'Agence (FEXTE) d'un montant de 20 millions d'euros ; cela sera un outil important pour les collectivités territoriales. De plus, l'AFD et la DAECT travaillent ensemble sur un fonds d'appui au développement des territoires au travers de la coopération décentralisée (FICOL).

## **PRESENTATION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION SUR LE DEVELOPPEMENT PAR MONSIEUR PASCAL CANFIN**

Le projet de loi a été présenté au Conseil des ministres du 11 décembre. Il est prévu en séance à l'Assemblée nationale mi février. Ce texte met en avant le « rôle partagé » de tous les acteurs de la diplomatie et précise que le développement devient l'affaire de tous et non pas seulement de l'exécutif.

Il confirme que l'article 9 sécurise l'action extérieure de collectivités territoriales

Concernant l'extension du 1% aux Déchets, une étude d'impact est entreprise de manière indépendante, coordonnée par le cabinet F3E, en vue d'intégrer un amendement dans le dispositif.

Pour le Ministre, cette loi d'orientation et de programmation sur le développement est une première et réelle avancée démocratique.

Michel DESTOT, Président de l'AMGVF et Maire de Grenoble estime que l'article 9 du projet de loi est quelque peu réducteur, car il ne parle que de l'aide publique au développement et donc ne recoupe pas l'ensemble des actions internationales des collectivités ; il est important de mentionner la diplomatie des villes et des territoires, leur dimension culturelle ainsi que la capacité d'intervention extrêmement forte des collectivités bénéfiques au Pays.

Michel DELEBARRE, Président de CUF et Maire de Dunkerque, insiste sur son attachement au 1% Déchets et l'amendement devrait être présenté au Sénat au printemps. Il souhaite, par ailleurs, que le tableau d'évaluation figurant en annexe de la loi soit amendé pour être davantage qualitatif. Il est nécessaire d'avoir un vrai débat.

Jean Paul BACHY se réjouit de la présence de l'article 9 ; toutefois, il trouve à l'instar de Michel DESTOT l'article réducteur, car les collectivités ont un champ d'intervention plus large que l'humanitaire et l'aide publique au développement, il faut prendre en compte la création du Comité économique de la CNCD. Il est mis en place aujourd'hui avec les partenaires étrangers du co-développement, il rappelle les limites de l'aide publique au développement et les collectivités partenaires souhaitent avant tout des partenariats gagnant-gagnant.

Chantal BOURVIC, vice-présidente du Conseil général du Val de Marne, qui intervient pour l'ADF, souhaiterait plus d'indicateurs qualitatifs dans la loi, notamment sur les échanges de compétences et une référence à l'éducation au développement.

## **POINT SUR LES TRAVAUX DU COMITE NATIONAL DE L'EAU PAR MONSIEUR JACQUES OUDIN ET DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU PAR MONSIEUR HENRI BEGORRE**

Monsieur Jacques OUDIN, Président du groupe d'échanges entre le Comité national de l'Eau et la CNCD, rappelle l'objectif de ce groupe créé en 2005 par la CNCD et le Comité National de l'Eau, il est un lieu de partage multi-acteurs permettant de renforcer les actions de coopération décentralisée françaises dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et d'assurer une meilleure synergie avec les actions gouvernementales.

Trois remarques sont soulevées par Monsieur OUDIN :

- La première est un truisme : l'eau est essentielle à la vie
- la seconde un constat : l'eau est le Défi du 21<sup>e</sup> siècle, mais en fait trois défis, démographique, urbain, sanitaire.
- la troisième est un objectif : la plupart des drames de l'eau sont liés à des insuffisances de la gouvernance.

Il estime que l'eau deviendra une des compétences majeures des collectivités territoriales dans le cadre établi par les autorités nationales, afin de participer à la mise en œuvre du droit à l'accès pour tous à l'eau et à l'assainissement, droit reconnu désormais au niveau international.

C'est dans ce cadre que la coopération décentralisée pourra agir :

- coopération entre gestionnaires locaux
- coopération entre organismes spécifiques comme les agences de l'eau
- aide financière des consommateurs des pays riches envers les non-consommateurs des pays pauvres.

Le souhait est de donner une nouvelle envergure pour constituer un moyen efficace d'atteindre les OMD et les futurs objectifs du développement des Nations Unies post-2015

Les priorités visent une plus large application de la loi Oudin-Santini, 44 millions d'euros par an constituant un objectif raisonnable, un renforcement de l'implication des petites et moyennes collectivités, une mutualisation des expériences et des savoir-faire et leur promotion afin d'attirer les grands bailleurs.

Henri BEGORRE, Président du Partenariat Français pour l'Eau et Maire de Maxéville, fait part du travail de lobbying tant au plan français qu'international pour l'adoption d'un Objectif thématique sur l'eau et l'assainissement dans le cadre de l'Agenda 2015.

Il souhaite également que soit développé davantage de coopération avec d'autres opérateurs comme l'AFD afin de mieux atteindre les objectifs pour l'eau, de travailler sur l'articulation eau-changement climatique, point focal de l'entrée dans la ville durable.

Pour le Ministre, la relation Climat/Eau est fondamentale, et la problématique de l'eau ne se réduit pas à la seule politique urbaine.

## **ACTIVITES DE LA DAECT 2013**

Compte tenu de l'heure tardive, Monsieur Jean Michel DESPAX, Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales et Secrétaire général de la CNCD, souhaitant alourdir la richesse des interventions et des débats de cette réunion, indique que l'ensemble des informations liées à

l'activité de la DAECT se trouve dans les documents remis sur table (appels à projets, bilan d'activités, tableaux, Agendas 2013 et 2014).

Il est précisé que l'appel à projets annuel ne sera pas proposé en 2014.

## **CONCLUSION**

Dans sa conclusion, le Ministre Pascal CANFIN, réaffirme sa volonté d'associer les collectivités territoriales aux différentes négociations en cours sur les grands enjeux tel que le climat, en vue de la conférence internationale de Paris en 2015.

Il a tenu à remercier les participants pour la richesse de ces échanges et a souhaité bonne chance pour tous ceux qui affronteront prochainement le suffrage universel.

**Clôture de la séance à 12h55.**